

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	9
VOTANTS	7

L'an deux mil vingt-six, le douze février à dix-huit heures, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le six février 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOCACTION

Monsieur Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

Datée	du 06/02/2026
Affichée	le 06/02/2026

OBJET

**Espaces publics du quartier de
la Madeleine à L'Aigle : Lot 3
maçonnerie paysagère et
mobilier de l'accord-cadre
mono-attributaire de travaux –
marché subséquent n° 1 –
avenant n° 1**

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que par délibération du Bureau communautaire en date du 11/07/2024, le marché subséquent n°1 (MS1) pour le lot 3 maçonnerie paysagère et mobilier de l'accord-cadre mono-attributaire de travaux des espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle a été attribué à l'entreprise VALLOIS pour un montant de 1 452 947,59 € HT soit 1 743 537,11 € TTC.

Le MS1 concerne le secteur « Parc-Prairie-Jean Biot Nord ».

La réalisation de pas d'ânes devant les garages n'a pas donné satisfaction car la circulation des véhicules est difficile.

LES DIFFICULTES....

Espace réalisé devant les garages est trop difficilement praticable par les voitures

- > SOLUTIONS D'ADAPTATION A METTRE EN PLACE POUR TROUVER UNE SOLUTION
- > A L'ETUDE

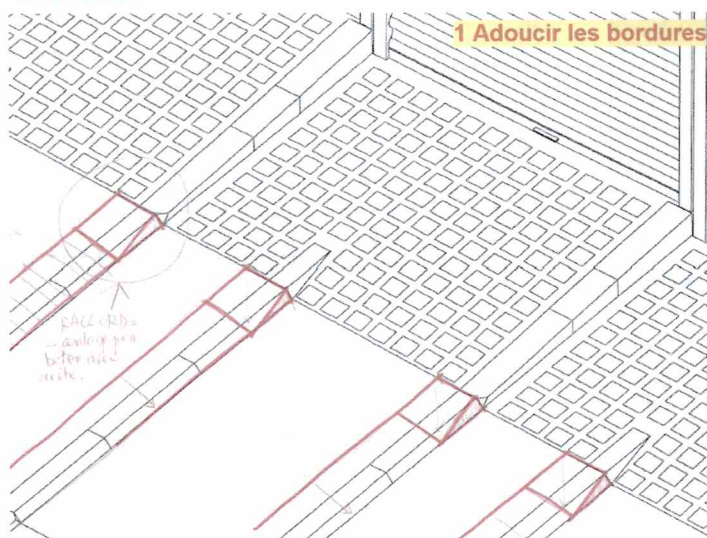
Quel usage pour les poussettes ?

- > Echange nécessaire avec les usagers, solution commune avec les voitures

Quel usage des garages ?

Stockage ou garages ?

- > Echange nécessaire avec les usagers



Dans le cadre des travaux, il y a lieu de recourir à un avenant qui va consister à scier le béton pour supprimer les bordures et adoucir la descente en voiture.

Le coût de cet aménagement s'élève à 20 690,81 € HT, soit 24 828,97 € TTC.

	Nom Entreprise	Montant marché MS1 (en € HT)	Avenant Bureau du 12/02/2026	% de l'avenant	Montant nouveau marché
LOT 3 - Maçonneries paysagères et mobilier	VALLOIS				- €
TOTAL LOT 3 - Maçonneries paysagères et mobilier		1 452 947,59 €	20 690,81 €	1,42%	1 473 638,40 €

Il est proposé d'autoriser l'intégration par voie d'avenant au marché du MS1 pour le Lot 3 « maçonnerie paysagère et mobilier » la modification suivante : avenant en plus-value de 20 690,81 € HT portant le marché de 1 452 947,59 € HT à 1 473 638,40 € HT soit 1 768 366,08 € TTC,

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260212-2026-02-12-018-DE
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026

Il sera demandé au mandataire et la maîtrise d'œuvre de prévoir par ailleurs des économies pour compenser ces travaux supplémentaires.

- Vu le Code de la commande publique ;
- Vu la délibération n° 2024-04-18-119 du 18 avril 2024 attribuant les accords-cadres des lots 1, 3 et 4 des espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle ;
- Vu la délibération n° 2024-07-11-163 du Bureau communautaire en date du 11 juillet 2024 attribuant les marchés subséquents n°1 pour les lots 1,3 et 4 des espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle ;
- Considérant que les crédits sont prévus au budget à travers l'autorisation de programme, associée à des crédits de paiement ;

Monsieur Sellier et Monsieur Van-Hoorne ne prennent pas part au vote.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au MS1 pour le lot 3 « maçonnerie paysagère et mobilier » de l'accord-cadre mono-attributaire de travaux des espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle pour le montant indiqué ci-dessus
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la Communauté de Communes pour cette opération, à signer les modifications précitées et tout document relatif à ce dossier

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le
Publié en ligne le
Certifié exécutoire

18 FEV. 2026

18 FEV. 2026

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Philippe VAN-HOORNE



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260212-2026-02-12-018-DE
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260212-2026-02-12-018-DE
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026